

ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE n° 211/2024

Objet : Représentation de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Judiciaire de Pontoise-
Requête afin de nomination d'un curateur à succession vacante
Mandat au cabinet d'avocats : Le Sourd-Desforges

Le Maire de la Commune de VILLIERS-LE-BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de M. Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que la commune de Villiers-le-Bel envisage d'engager une procédure de mise en sécurité à l'encontre d'un immeuble sis 1, rue Louise Michel à Villiers-le-Bel (95400), en raison de son état faisant courir un danger pour la sécurité de ses occupants ou des tiers,

CONSIDERANT qu'il ressort des pièces du dossier que Monsieur Pierre Ferdinand LAMARRE décédé le 22 octobre 2012 est désigné comme propriétaire indivis de cet immeuble,

CONSIDERANT que la commune de Villiers-le-Bel a intérêt à solliciter la nomination d'un Curateur à succession vacante pour permettre de poursuivre la procédure à l'encontre des ayants droit de Monsieur Pierre Ferdinand LAMARRE dont la succession n'a pas été réglée.

DECIDE

Article 1 – D'intenter une procédure devant le Tribunal Judiciaire de Pontoise afin de nomination d'un curateur à succession vacante dans le cadre de l'affaire visée ci-dessus,

Article 2 - De mandater le cabinet d'avocats Le Sourd-Desforges, 30 rue de Lubeck - 75 116 Paris, pour représenter la commune de Villiers-le-Bel dans cette instance et de régler les honoraires d'avocat afférents,

Article 3 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers-le-Bel, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC

